

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74 117
Objet

SITUATION DES COURS
PROFESSIONNELS
MUNICIPAUX

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

22 juin 1974

Nombre de conseillers
en exercice - 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 23

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 5. JUIL. 1974
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PRÉFECTURE

- 5. JUIL. 1974

COMMUNE DE ROYAN

ROCHEFORT YMCR (C.A.M.) le dixante quatorze

le vingt huit juin

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR, STIPAL COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUCHET par Me BARDE

Absents : MM. RIVIERE, Mmes BIDEAU, FOCHE

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur donne lecture du compte-rendu établi par M. DANIAU, Directeur des Cours Professionnels le 20 Juin 1974, proposant la transformation définitive des Cours Professionnels Municipaux en Cours de Formation d'Apprentis autonomes de la Commune, en vertu de l'article 24 de l'accord du 9 novembre 1973.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le rapport du Directeur des Cours Professionnels Municipaux,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 1973, et la Convention annexée,

VU le décret 72 280 du 12 avril 1972

DÉCIDE :

à compter de la rentrée scolaire 1974 -1975, la transformation des cours professionnels municipaux en Cours de formation d'apprentis autonomes de la Ville de ROYAN, en vertu de

./.....

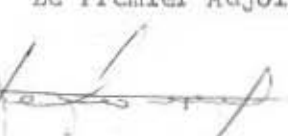
de l'article 24 de l'Accord intervenu le 9 novembre 1973 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,




Guy TESTARD